

Rosenthal, Douglas E. et Knighton, William M. *National Laws and International Commerce : The Problem of Extra-territoriality*. London, Routledge & Kegan Paul, The Royal Institute of International Affairs, Coll. « Chatham House Papers », No. 17, 1982, 112 p.

J.H. Clément Chabot

Volume 14, Number 4, 1983

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/701593ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/701593ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Chabot, J. C. (1983). Review of [Rosenthal, Douglas E. et Knighton, William M. *National Laws and International Commerce : The Problem of Extra-territoriality*. London, Routledge & Kegan Paul, The Royal Institute of International Affairs, Coll. « Chatham House Papers », No. 17, 1982, 112 p.] *Études internationales*, 14(4), 849–850. <https://doi.org/10.7202/701593ar>

de développement, et l'aide du Nord au Sud). Le but de l'éditeur était de fournir des armes aux avocats et partisans du Sud, mais cet examen contentieux des arguments du Nord sera plus précieux encore pour les économistes qui veulent le bien du Nord et pour ceux qui, comme quelques-uns des collaborateurs de ce livre, cherchent encore la vérité.

H.R.C. WRIGHT

*Département d'économique*  
*Université McGill*

ROSENTHAL, Douglas E. et KNIGHTON, William M. *National Laws and International Commerce: The Problem of Extra-territoriality*. London, Routledge & Kegan Paul, The Royal Institute of International Affairs, Coll. « Chatham House Papers », No. 17, 1982, 112 p.

*Lois nationales et commerce International, le problème de l'extra-territorialité* retrace, au moyen d'exemples ponctuels, la genèse de situations conflictuelles générées par l'opposition entre la doctrine des effets et le principe de territorialité dans une perspective d'économie politique.

L'extra-territorialité est un problème de juridiction, c'est-à-dire de contrôle, que suscite la transnationalité du capital. La non correspondance entre lois nationales et droit (lois) international, la présence d'une zone grise où il y a peu de standards et d'entente quant aux procédures, lois et politiques à suivre, est le lieu privilégié de conflits inter-États. Du point de vue formel, la thèse exposée peut se réduire à une opposition entre la doctrine des 'effets' et le concept de territorialité. C'est de cette opposition théorique que découle le dilemme entre droit privé et droit public international.

Les auteurs ne prétendent pas vouloir résoudre le problème qu'ils dégagent: ils sont très modestes sur ce point. Ils insistent cependant sur l'urgence de la situation et sur son ampleur face à la multiplication du nombre de conflits et de leur intensité que suscite le désir de différents États, principalement les États-

Unis d'Amérique, de régler le commerce international selon leur point de vue propre.

C'est donc une cartographie du problème qui nous est présentée. L'extra-territorialité est définie comme « le problème général de revendications conflictuelles de divers États quant à l'application de leurs lois et politiques pour influencer la conduite à l'extérieur de leur territoire créant de ce fait une situation où les lois et politiques d'un pays donné peuvent facilement entrer en opposition, voire rendre inopérantes, les lois et politiques d'un ou de plusieurs autres pays ».

Nous sommes donc en présence de deux réalités qui se médiatisent difficilement à savoir l'espace du capital, ou du système monde capitaliste, transnational par essence et répondant à sa logique propre, et les espaces nationaux.

Cet ouvrage se situe au niveau des États. L'ajout de variables économique-politiques aux interprétations legalistes habituelles précise la multicausalité de la genèse du problème. La manière originale d'exposer la situation varie des discours habituels de l'économie politique retraçant la nature du problème à partir soit des entreprises, soit du capital. Le niveau de 'concrétude' de l'oeuvre en constitue sa force de même que sa faiblesse. Sa force car l'adoption d'un tel point de vue précise la fragilité des relations entre nations et l'ambiguïté que suscite la prétendue autonomie du mouvement du capital et l'idéologie du libre-échange. Ses points faibles résident dans le nombre de questions sous-jacentes qui ne sont pas soulevées.

Ce livre serait complet même s'il ne comportait que le premier chapitre où la situation est exposée dans sa globalité. Les chapitres suivants ne servent qu'à illustrer les thèmes exposés au chapitre premier: la doctrine des effets et les lois anti-trusts; le chevauchement des revendications pour régler les transactions transnationales; les réglementations économiques à des fins politiques; les jugements dans les cours d'une nation... En conclusion, les auteurs déclarent que des ententes bi- et multi-latérales seraient de mise, à défaut de jurisprudence internationale claire et précise dans certains domaines.

L'ambiguïté de la situation dépeinte met en lumière les problèmes engendrés par la nouvelle division internationale du travail, par la formation de cartels, de trusts, d'oligopoles et de monopoles. Il devient évident que les nouvelles règles du jeu n'ont pas encore été établies à la satisfaction de tous.

L'exportation agressive du modèle interne américain pour fin d'application à l'espace trans-national semble bien être la source première de conflits – principalement dans les zones nébuleuses où il n'existe pas d'entente formelle entre les nations.

Les mesures coercitives, qu'elles soient légales, économiques ou politiques, ont comme fondement les notions de pouvoir et de contrôle et les intérêts défendus ne sont pas seulement idéologiques (comme le mythe de la libre concurrence par exemple, le laisserait facilement croire) mais matériels et liés à l'intérêt (à court, moyen et long terme) de la nation qui s'engage dans un rapport de forces pour assurer sa juridiction et l'imposition de sa manière de voir les choses sur un domaine litigieux.

Les auteurs semblent impliquer que les compagnies transnationales sont les principales victimes de l'ambiguïté des lois régissant le commerce international. En ce qui nous concerne, nous croyons que la restructuration des compagnies, groupes ou trusts, la normalisation de leurs opérations, la nature du commerce international et la fluidité de mouvement du capital au sein du système monde capitaliste rendent inopérante la notion d'État. C'est pourquoi l'harmonisation des ententes au niveau international doit inclure tous les intervenants dans le processus ou l'effort d'élaboration de lois, politiques et codes d'éthique. De cette manière serait peut-être réglée l'épineuse question de l'appartenance nationale d'entités trans-nationales.

La faiblesse du document découle du fait que les auteurs présentent chaque variable constitutive du problème comme un phénomène discret et nous avons du mal, en tant que lecteur, à faire la synthèse des enjeux. De plus, le nombre de questions pertinentes qui

ne sont pas soulevées dans l'ouvrage diminue l'importance de cette contribution.

La question de la nouvelle division internationale du travail reste entière. En effet, qui réglemente quoi? Selon quels principes: Les moyens coercitifs nationaux ayant peu d'emprise sur l'espace transnational, comment arrive-t-on à créer une certaine harmonie dans le commerce international? Les intérêts des pays les plus 'puissants' sont-ils appelés à devenir les intérêts mondiaux? La doctrine des effets n'implique-t-elle pas la négation de l'État? Peut-on faire une opposition entre marché national et marché international à une époque où les économies nationales sont de plus en plus interdépendantes? Cet ouvrage ne soulève ni ne répond à ces interrogations.

J.H. Clément CHABOT

*Département d'anthropologie  
Université Laval*

## DÉVELOPPEMENT ET ASSISTANCE INTERNATIONALE

FALKENMARK M. (Ed.) *Rural Water Supply and Health. The Need for a New Strategy. \*Summary of papers and discussions from the United Nations Interregional Seminar on Rural Water Supply, Uppsala, Sweden, 6-17 October 1980.* Uppsala, Scandinavian Institute of African Studies, 1982, 118 p.

Tout le monde s'accorde à dire qu'il est indispensable à la santé et au bien-être publics que toute communauté soit alimentée, dans de bonnes conditions, en eau destinée à la boisson, à l'hygiène personnelle et aux autres usages domestiques, et dispose de moyens adéquats pour l'évacuation des eaux usées. Selon un rapport du CRDI 2300 millions de personnes vivaient dans les pays en développement en 1980, seulement 43 p.100 disposaient d'une source d'eau relativement pure à distance raisonnable et 25 p.100 d'installations sanitaires rudimentaires. En 1980, l'Assemblée générale des Nations Unies décrétait